



APPEL A CANDIDATURES

FONDS POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE ET DE RÉSILIENCE POUR L'AFRIQUE


Un mécanisme de petites subventions, le Fonds pour la justice climatique en Afrique (Climate Justice Facility for Africa - CJFA), est conçu pour soutenir des alternatives innovantes, à réponse rapide, et des initiatives de «démarrage». Le CJFA cible les organisations moins formelles, ce qui en fait un instrument idéal pour les initiatives des groupes communautaires et des groupes et mouvements informels, dont beaucoup peuvent ne pas avoir de personnalité juridique pour diverses raisons, notamment les restrictions gouvernementales, les contraintes de ressources et le choix des activistes. Cette note d'information sur l'appel à propositions doit être lue attentivement avant de remplir le modèle de proposition ci-joint.

Une vue d'ensemble des subventions:

Il existe deux sous-subventions distinctes mais interdépendantes, toutes accessibles via le portail en ligne.

1. Le fonds de développement des mouvements vise à soutenir les mouvements et organisations de base et indépendants, qu'ils soient enregistrés ou non. Le financement est destiné à soutenir la croissance des mouvements sociaux, à étendre leur sphère d'influence et à financer des actions de plaidoyer stratégiques menées par les mouvements sociaux en faveur de la justice sociale et climatique.
2. Le Fonds d'action locale soutient l'engagement fort des communautés en première ligne de la crise climatique avec les partenaires gouvernementaux et du secteur privé pour développer collectivement des solutions à plus grande échelle qui leur permettent de surmonter les chocs, de rebondir et de continuer à poursuivre les objectifs fixés par leurs gouvernements infranationaux, les plans de développement nationaux et les instruments politiques régionaux et internationaux.

Des informations plus détaillées sur chacun des volets de financement, y compris l'éligibilité, sont fournies dans la section suivante. Bien qu'il existe des domaines de complémentarité mutuelle, les candidats doivent choisir le volet de subventions secondaires qu'ils souhaitent obtenir. Les candidats sont encouragés à présenter une demande pour chaque volet de financement séparément, s'ils sont obligés de présenter une demande pour les deux. Une démonstration des efforts déployés pour intégrer les aspirations d'un volet de financement dans l'autre volet est également encouragée. Veuillez noter que les évaluations des propositions seront spécifiques à chaque volet de financement.



Les pays éligibles: Cette subvention permet de soutenir des idées émanant de mouvements sociaux, d'institutions communautaires et de groupes œuvrant pour la justice climatique dans les pays suivants:

1. Mouvements sociaux: Mozambique, Burkina Faso, Sénégal, Ethiopie, Kenya
2. Action locale: Mozambique, Nigeria, Burkina Faso, Somalie. Kenya, Ethiopie,

Gestion des subventions:

L'Alliance panafricaine pour la justice climatique (PACJA) est l'agence qui gère ces subventions. De plus amples informations sur la PACJA peuvent être obtenues sur le site web : www.pacja.org

Comment postuler ?

1. Remplissez le modèle Word ci-joint, en veillant à respecter les limites de mots indiquées dans chaque section.
2. Remplissez le modèle de budget Excel ci-joint pour accompagner votre candidature.
3. Joignez tous les documents ci-dessus à votre courrier électronique et envoyez-les à: aacj-sgp@daleagro.org , cc_partnerships@pacja.org , info@pacja.org

Quels types de projets soutenus par cette subvention et qui peut en bénéficier?




Sous-subvention	Quel type de travaux est financé dans le cadre de cette subvention?	Qui est éligible? Qui peut bénéficier d'un financement au titre de ce mécanisme?
Fonds du mouvement social	<p>Ce fonds est destiné à soutenir les mouvements et organisations de base et indépendants, qu'ils soient enregistrés ou non. Il sera utilisé pour créer les forums et les espaces nécessaires à l'efficacité de ces mouvements. Les mouvements à financer pourraient être basés sur des connexions et des réseaux individuels plutôt que sur une structure formelle, et avoir une collecte de fonds et des dépenses décentralisées pour des objectifs déterminés de manière autonome. Les candidats doivent démontrer la nature des actions d'influence qu'ils entreprendront au cours de la période de subvention, car le fonds vise à soutenir cinq activités d'influence par an. v. Les actions à soutenir sont souvent ad hoc, à court terme, basées sur le volontariat et nécessitent des montants relativement faibles. Le soutien aux actions en ligne/numériques et hors ligne est accepté.</p>	<p>Des groupes formels et informels souhaitant développer leurs mouvements. Les mouvements sociaux existants souhaitant élargir leur champ d'action pourraient être pris en considération en fonction de leurs besoins. Les mouvements de jeunes et les groupes de femmes. Il ne s'agit pas d'un fonds destiné aux OSC formelles.</p>

Fonds
d'action
locale

Ce fonds favorisera les actions de plaidoyer menées localement et fondées sur des données factuelles, en soutenant des initiatives communautaires innovantes qui peinent à attirer des financements dans le paysage traditionnel des bailleurs de fonds, mais qui sont potentiellement transformatrices. Il encouragera la co-création et l'apprentissage intersectoriel avec le secteur privé, en reconnaissant que les communautés doivent être impliquées dans le processus de recherche de leurs propres solutions aux défis en fonction de leurs propres contextes. Soutenir la transition vers des voies de développement à faible émission de carbone et résilientes au changement climatique (en soutenant les efforts d'adaptation et d'atténuation des communautés). Ce fonds est disponible pour aider les communautés en première ligne de la crise climatique à élaborer collectivement et, avec les partenaires gouvernementaux et du secteur privé, à développer des solutions qui leur permettent de surmonter les chocs, de rebondir et de continuer à poursuivre les objectifs fixés dans les cadres politiques nationaux et régionaux. Pour être précis, le fonds peut être utilisé pour soutenir des initiatives pilotes conjointes (entreprises sociales) sur des solutions communautaires viables en matière d'adaptation, d'atténuation et de mobilisation financière avec les OSC et le secteur privé. PACJA mettra à profit son vaste pouvoir de sensibilisation et de rassemblement pour catalyser les dialogues stratégiques entre les communautés, les OSC et le secteur privé. Cultiver des relations au fil du temps afin d'influencer les acteurs du secteur privé à jouer un rôle actif dans la promotion de la résilience climatique des communautés.

Les groupes informels et formels désireux d'entreprendre des actions d'adaptation et de résilience. Les partenariats entre les groupes communautaires et les acteurs du secteur privé (dans ce cas, le leadership est dévolu aux groupes communautaires) . Les communautés en première ligne de la crise climatique.



Quel est le montant du financement disponible par catégorie de subvention, par pays et pour un seul candidat?

- Un maximum de **17 projets** sera financé dans les 8 pays. Chaque projet sera financé à hauteur de 15 000 euros maximum et mis en œuvre sur une période de 9 mois.
- La démonstration de la prudence et de l'efficacité dans la budgétisation sera une considération clé dans l'évaluation globale du projet. Les idées de concept à fort impact, axées sur les résultats, la durabilité et la rentabilité sont vivement encouragées.
- La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **24 mai 2023, à 17 heures**, heure d'Afrique de l'Est. La communication aux candidats retenus se fera à la mi-juin 2022 et la mise en œuvre commencera immédiatement après.

Comment postuler ?

1. Remplissez le modèle Word ci-joint, en veillant à respecter les limites de mots indiquées dans chaque section.
2. Remplissez le modèle de budget Excel ci-joint pour accompagner votre candidature.
3. Joignez tous les documents ci-dessus à votre courrier électronique et envoyez-les à:

aacj-sgp@daleagro.org.

Les questions fréquemment posées

Q: *Est-ce que les sous-subventions peuvent être utilisées pour l'achat d'équipement?*

R: Les demandeurs ne peuvent pas utiliser une partie de ces subventions pour acheter du matériel..

Q: *Dans quelles langues les demandes doivent-elles être écrites?*

R: Applications must be submitted in English or French.

Q: *Est-ce que les boursiers sont censés inclure le suivi et l'évaluation dans l'activité qu'ils proposent ?*

A: Les boursiers sont encouragés à soumettre leur propre plan de rapport, de suivi et d'évaluation avec leur demande. Il est important que les boursiers soient clairs sur ce qu'ils pensent être les meilleurs indicateurs pour évaluer leur niveau de réussite dans le cadre de la subvention. Après discussion, un plan sera établi par l'organisation qui gère la subvention.

Q: Les candidats doivent-ils cofinancer l'activité proposée?

R: Le cofinancement, même s'il est souhaitable, n'est pas une exigence pour cette subvention. Il est toutefois utile que les candidats démontrent que le financement demandé est lié à des travaux en cours ou qu'il a une base de continuité à des fins de durabilité.

Q : Les groupes communautaires et les mouvements sociaux soutenus dans le cadre de programmes existants ou anciens de PACJA et d'autres organisations faisant partie des consortiums avec PACJA peuvent-ils poser leur candidature?

R : Les mouvements, groupes et partenaires existants ou anciens de tout membre d'un consortium peuvent poser leur candidature. Une évaluation de leurs antécédents en tant que bénéficiaires actuels ou antérieurs sera prise en compte lors de la sélection.

Q : Quand est-ce que les candidats sauront s'ils ont été sélectionnés ?

R : Le système en ligne en place est bien structuré pour vous tenir rapidement informé des progrès réalisés et des décisions clés prises concernant votre candidature, grâce à vos codes d'accès.